

APPEL A PROJETS INNOVANTS ROANNAIS

REGLEMENT

Dossier à déposer sur : www.toutetsimplement.fr

Contact : Florent Brosse - F.Brosse@lyon-metropole.cci.fr - 04/77/44/54/29

1- Contexte et objectifs

Les acteurs publics et privés intervenant sur le territoire Roannais se sont rassemblés pour proposer aux lauréats une démarche simple pour accéder à l'ensemble des ressources publiques et privées dédiées à l'innovation du Roannais, et ainsi prouver une nouvelle fois le positionnement « Roanne Tout&Simplement ».

A travers cette action, ils ont pour ambition de :

- Faire émerger des projets innovants dans les entreprises Roannaises.
- Permettre aux entreprises et porteurs de projet de concrétiser des innovations structurantes.

Les principaux résultats attendus de ces projets sont la création de valeur ajoutée au travers d'une démarche d'innovation.

2- Conditions de candidature

- Candidats éligibles :
 - ✓ les TPE et PME (selon la définition européenne), entreprises de l'ESS de tout secteur d'activité, dont l'établissement demandeur se situe sur le territoire Roannais, ayant un projet d'innovation ou souhaitant initier une démarche d'innovation pour générer des projets innovants, saines financièrement et ne faisant pas l'objet d'une procédure collective. Elles s'engagent à maintenir l'activité et les emplois de l'entreprise dans les 3 ans suivants la décision d'attribution de l'aide.
 - ✓ Les futurs créateurs / repreneurs d'entreprises ayant un projet d'innovation, sous réserve qu'ils s'engagent à créer ou reprendre une entreprise ou un établissement sur le territoire Roannais. L'affectation des aides pour les projets sélectionnés pourra avoir lieu seulement sur présentation d'une preuve ou d'un engagement écrit.

Par projet d'innovation, il faut entendre un produit, un service, un usage non proposé sur le marché ou une amélioration des processus organisationnelle (fabrication, commercial, ...). A ce titre, les innovations, pourront être technologiques, sociales, de service, d'usage, organisationnelle, ...

- Localisation des candidats : les porteurs de projets éligibles doivent être ou avoir l'intention d'implanter leur établissement ou activité (siège social ou localisation de l'activité) sur une des communes suivantes : Arrondissement de Roanne (cf. annexe 1 : listes des communes d'implantation éligibles à l'appel à projets innovants Roannais).

3- Modalités et processus de sélection

Les dossiers seront remis sous forme dématérialisée uniquement sur : www.toutetsimplement.fr

La Clôture effective (de l'appel à Projet) pour le dépôt des candidatures sera au plus tard le 31/12/2017.

- Entreprises ou porteurs ayant un projet d'innovation :
 - ✓ A la réception du dossier, un conseil innovation contactera le candidat pour réaliser un diagnostic du projet.
 - ✓ Remise d'un rapport avec les recommandations du Conseil innovation.
 - ✓ Pré-sélection des projets par les membres du comité de sélection pour définir une liste de candidats (10 entreprises maximum et 5 porteurs maximum)
 - ✓ Audition des candidats par le comité de sélection en janvier 2018 (obligatoire pour les pré-sélectionnés)
 - ✓ Proposition d'un parcours innovation à l'entreprise ou au porteur comprenant un accompagnement sur-mesure et/ou les dotations financières

L'entreprise ou le porteur validera ce parcours et l'accompagnement débutera au plus tard en février 2018.

- Entreprises souhaitant initier une démarche d'innovation pour générer des projets innovants
 - ✓ A la réception du dossier, un conseil innovation contactera le candidat pour évaluer son potentiel d'innovation.
 - ✓ Sélection des entreprises (3 entreprises maximum) par le comité de sélection
 - ✓ Lancement de l'accompagnement en février 2018

4- Soutien apporté :

Entreprises ou porteurs ayant un projet d'innovation :

- Pour tous les candidats répondant aux critères d'éligibilités : un diagnostic gratuit du projet par un conseil innovation et remise d'un rapport avec recommandations.
- Pour les candidats sélectionnés par le comité de sélection, proposition d'un parcours comprenant :
 - Un accompagnement sur mesure en lien à avec les recommandations du diagnostic et les besoins de l'entreprises sur les thématiques suivantes : Propriété industrielles, Normes et Réglementation, Potentiel d'innovation, Financement, ...
ET/OU
 - Un soutien financier et technique de la part des partenaires de l'Appel à projets (financement de prestations externes, expertises techniques, ...).

Ce soutien (accompagnement et financement) sera déterminé en comité de sélection au cas par cas en fonction des besoins des lauréats et des priorités du comité de sélection. Ce dernier est souverain dans ses décisions et aucune contestation ne pourra être formulée.

Entreprises souhaitant initier une démarche d'innovation pour générer des projets innovants

Les lauréats retenus pour bénéficier du « Toolkit de l'Innovateur » bénéficieront d'un accompagnement dont l'objectif est de constituer et manager un portefeuille de projets innovants en impliquant les équipes (de l'entreprise) et le réseau pour trouver des relais de croissance.

Le Toolkit est une méthodologie développée par Paul MILLIER, Professeur à EM Lyon Business School constituée de 7 étapes. La finalité est de disposer d'un portefeuille de projets innovants priorités.

5- Liste des éléments à fournir lors du dépôt de candidature

- Pour les entreprises :
 - ✓ Dossier complété
 - ✓ Le bilan, le compte de résultat et les annexes des deux derniers exercices
 - ✓ Le budget prévisionnel de l'entreprise pour les années N, N+1 et N+2
- Pour les porteurs
- Dossier complété
- Le budget prévisionnel de l'entreprise pour les années N, N+1 et N+2

6- Les partenaires / Membres du comité de sélection



7- Confidentialité

Les organisateurs, les partenaires et les membres du Comité de sélection s'engagent à conserver confidentielles les informations qui leur auront été soumises dans le cadre de la procédure de sélection.

ANNEXE 1 : Liste des communes d'implantation éligibles à l'appel à projets innovants Roannais

CODE INSEE	Noms des communes	EPCI
42003	AMBIERLE	Roannais Agglomération
42004	AMIONS	CC des Vals d'Aix et Isable
42007	ARCINGES	Charlieu-Belmont Communauté
42008	ARCON	Roannais Agglomération
42011	BALBIGNY	CC Forez-Est
42014	BELLEROCHÉ	Charlieu-Belmont Communauté
42015	BELMONT-DE-LA-LOIRE	Charlieu-Belmont Communauté
42025	BOYER	Charlieu-Belmont Communauté
42026	BRIENNON	Charlieu-Belmont Communauté
42027	BULLY	CC des Vals d'Aix et Isable
42029	BUSSIERES	CC Forez-Est
42047	CHAMPOLY	CC du Pays d'Urfé
42048	CHANDON	Charlieu-Belmont Communauté
42049	CHANGY	Roannais Agglomération
42052	CHARLIEU	Charlieu-Belmont Communauté
42339	CHAUSSETERRE	CC du Pays d'Urfé
42061	CHERIER	CC du Pays d'Urfé
42063	CHIRASSIMONT	COPLER
42068	COMBRE	Roannais Agglomération
42069	COMMELLE-VERNAY	Roannais Agglomération
42070	CORDELLE	COPLER
42074	COUTOUVRE	Roannais Agglomération
42076	CREMEAUX	CC du Pays d'Urfé
42077	CROIZET-SUR-GAND	COPLER
42079	CUINZIER	Charlieu-Belmont Communauté
42082	DANCE	CC des Vals d'Aix et Isable
42086	ECOCHÉ	Charlieu-Belmont Communauté
42088	EPERCIEUX-SAINT-PAUL	CC Forez-Est
42098	FOURNEAUX	COPLER
42106	GREZOLLES	CC des Vals d'Aix et Isable
42112	JARNOSSE	Charlieu-Belmont Communauté
42116	JURE	CC du Pays d'Urfé
42016	LA BENISSON-DIEU	Charlieu-Belmont Communauté
42104	LA GRESLE	Charlieu-Belmont Communauté
42163	LA PACAUDIERE	Roannais Agglomération

42314	LA TUILLIERE	CC du Pays d'Urfé
42118	LAY	COPLER
42033	LE CERGNE	Charlieu-Belmont Communauté
42071	LE COTEAU	Roannais Agglomération
42078	LE CROZET	Roannais Agglomération
42120	LENTIGNY	Roannais Agglomération
42158	LES NOES	Roannais Agglomération
42295	LES SALLES	CC du Pays d'Urfé
42125	LURE	CC des Vals d'Aix et Isable
42127	MABLY	Roannais Agglomération
42128	MACHEZAL	COPLER
42131	MAIZILLY	Charlieu-Belmont Communauté
42141	MARS	Charlieu-Belmont Communauté
42143	MIZERIEUX	CC Forez-Est
42145	MONTAGNY	Roannais Agglomération
42152	NANDAX	Charlieu-Belmont Communauté
42153	NEAUX	COPLER
42154	NERONDE	CC Forez-Est
42155	NERVIEUX	CC Forez-Est
42156	NEULISE	COPLER
42157	NOAILLY	Roannais Agglomération
42160	NOLLIEUX	CC des Vals d'Aix et Isable
42161	NOTRE-DAME-DE-BOISSET	Roannais Agglomération
42162	OUCHES	Roannais Agglomération
42166	PARIGNY	Roannais Agglomération
42170	PERREUX	Roannais Agglomération
42171	PINAY	CC Forez-Est
42173	POMMIERS	CC des Vals d'Aix et Isable
42176	POUILLY-LES-NONAINS	Roannais Agglomération
42177	POUILLY-SOUS-CHARLIEU	Charlieu-Belmont Communauté
42178	PRADINES	COPLER
42181	REGNY	COPLER
42182	RENAISON	Roannais Agglomération
42184	RIORGES	Roannais Agglomération
42187	ROANNE	Roannais Agglomération
42194	SAIL-LES-BAINS	Roannais Agglomération
42198	SAINT-ALBAN-LES-EAUX	Roannais Agglomération
42199	SAINT-ANDRE-D'APCHON	Roannais Agglomération
42203	SAINT-BONNET-DES-QUARTS	Roannais Agglomération
42212	SAINT-CYR-DE-FAVIERES	COPLER
42213	SAINT-CYR-DE-VALORGES	CC Forez-Est
42215	SAINT-DENIS-DE-CABANNE	Charlieu-Belmont Communauté
42196	SAINTE-AGATHE-EN-DONZY	CC Forez-Est

42209	SAINTE-COLOMBE-SUR-GAND	CC Forez-Est
42220	SAINT-FORGEUX-LESPINASSE	Roannais Agglomération
42226	SAINT-GEORGES-DE-BAROILLE	CC des Vals d'Aix et Isable
42229	SAINT-GERMAIN-LA-MONTAGNE	Charlieu-Belmont Communauté
42230	SAINT-GERMAIN-LAVAL	CC des Vals d'Aix et Isable
42231	SAINT-GERMAIN-LESPINASSE	Roannais Agglomération
42232	SAINT-HAON-LE-CHATEL	Roannais Agglomération
42233	SAINT-HAON-LE-VIEUX	Roannais Agglomération
42236	SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU	Charlieu-Belmont Communauté
42239	SAINT-JEAN-SAINT-AURICE-SUR-LOIRE	Roannais Agglomération
42241	SAINT-JODARD	CC Forez-Est
42243	SAINT-JULIEN-D'ODDES	CC des Vals d'Aix et Isable
42248	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	CC du Pays d'Urfé
42249	SAINT-JUST-LA-PENDUE	COPLER
42253	SAINT-LEGER-SUR-ROANNE	Roannais Agglomération
42254	SAINT-MARCEL-DE-FELINES	CC Forez-Est
42255	SAINT-MARCEL-D'URFE	CC du Pays d'Urfé
42257	SAINT-MARTIN-D'ESTREAUX	Roannais Agglomération
42260	SAINT-MARTIN-LA-SAUVETE	CC des Vals d'Aix et Isable
42267	SAINT-NIZIER-SOUS-CHARLIEU	Charlieu-Belmont Communauté
42268	SAINT-PAUL-DE-VEZELIN	CC des Vals d'Aix et Isable
42273	SAINT-PIERRE-LA-NOAILLE	Charlieu-Belmont Communauté
42274	SAINT-POLGUES	CC des Vals d'Aix et Isable
42276	SAINT-PRIEST-LA-PRUGNE	CC du Pays d'Urfé
42277	SAINT-PRIEST-LA-ROCHE	COPLER
42281	SAINT-RIRAND	Roannais Agglomération
42282	SAINT-ROMAIN-D'URFE	CC du Pays d'Urfé
42284	SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE	Roannais Agglomération
42289	SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY	COPLER
42293	SAINT-VICTOR-SUR-RHINS	COPLER
42294	SAINT-VINCENT-DE-BOISSET	Roannais Agglomération
42300	SEVELINGES	Charlieu-Belmont Communauté
42303	SOUTERNON	CC des Vals d'Aix et Isable
42317	URBISE	Roannais Agglomération
42325	VENDRANGES	COPLER
42331	VILLEMONTAIS	Roannais Agglomération
42332	VILLEREST	Roannais Agglomération
42333	VILLERS	Charlieu-Belmont Communauté
42334	VIOLAY	CC Forez-Est
42337	VIVANS	Roannais Agglomération
42338	VOUGY	Charlieu-Belmont Communauté